



## CP arrêt maladie

-----  
Par nikonos87

Bonjour,

En arrêt maladie depuis le 6 octobre, mes acquis CP sont restés inchangés entre les mois de septembre et d'octobre.

Il me semblait qu'une nouvelle loi était passée et que l'employeur se devait de majorer les CP de ses salariés en arrêt maladie.

Qu'en est t'il concrètement svp ? est ce réel ou est ce encore une nébuleuse ?

Comment me conseiller vous d'opérer .

Merci à vous pour votre retour.

Bien cordialement.

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Ce n'est pas une nouvelle loi, mais un arrêt de la cour de cassation qui s'est enfin mis en phase avec le droit européen.

Même si les lois françaises n'ont pas encore été adaptées vous pouvez quand même vous basez sur l'arrêt de la CC pour réclamez vos congés.

C'est l'arrêt du 13 septembre 2023

Cour de cassation

Pourvoi n° 22-17.638

-----  
Par nikonos87

Merci beaucoup.

Bien cordialement.